

**ETAT DES LIEUX**



**2 . *inventaire***

## 2.1 INTRODUCTION / CADRE GENERAL DES CARTOGRAPHIES

En guise préambule à ce chapitre, il semble judicieux de donner ici quelques indications quant au choix des thèmes d'analyse et de réflexion proposés, ainsi que sur leur ordre d'insertion.

Le premier volet concerne les "plans d'affectations", et plus spécialement le plan des zones, outils législatifs contraignants et supports premiers de tout projet d'aménagement ou de construction.

Le regard critique porté sur ce thème concerne principalement l'usage effectif au sol et des constructions sur le territoire communal, notamment en zone agricole.

Le second volet traite des "outils de protection", qu'ils soient propres à la commune d'Hermance ou liés à des contingences cantonales, notamment pour ce qui touche le Léman ou les cours d'eau.

Le troisième volet concerne le plan de site du village d'Hermance, adopté en 1979 suite notamment à la précédente étude d'aménagement communale. Ce chapitre permet de poursuivre dans le détail une réflexion sur le contenu de l'un des outils importants de la planification communale.

Le document original a été reproduit en cartographie informatique alors qu'un "état actuel" des constructions et aménagements, retraçant l'évolution patrimoniale des vingt-cinq dernières années, fait l'objet d'une cartographie spécifique.

Le quatrième volet aborde les problématiques foncières au travers d'un repérage des propriétés des collectivités publiques et semi-publiques.

Le cinquième volet relève l'évolution des constructions en zone villa et aborde certaines spécificités foncières dans cette zone constructible.

Le sixième volet traite plus spécifiquement de la zone agricole en tentant de mettre en évidence quelques-uns des défis auxquels est confrontée la paysannerie aujourd'hui.

Les sixième, septième et huitième volets abordent, sous plusieurs angles, une notion plus générale appelée "site et paysage".

Ces trois chapitres, "éléments de nature", "topographie" et "nature géologique", veulent donner une idée aussi complète que possible de ce thème.

Les thèmes topographie et incidence sur le paysage, qualités de végétation et situation territoriale, limites et matérialisation ainsi que les ensembles paysagers ou architecturaux constitués sont notamment traités

Le neuvième volet aborde les questions de circulation véhicules et cyclistes ainsi que celles liées aux parcours piétonniers. Ce regard se fait de façon plus succincte pour le Bourg (vu l'étude spécifique réalisée en 1998 parallèlement à ce plan directeur) et de façon plus détaillée pour le reste de la commune.

Un dernier volet relève les infrastructures principales existantes ou en cours de réalisation, en rappelant que d'importants travaux d'assainissement ont été récemment entrepris dans la commune.